

# DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

## NOUVELLES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES POUR LA RENTRÉE 2024

Un nouveau dispositif pour l'étude du droit à bourse est mis en place à compter de l'année scolaire 2024-2025.

**Les élèves boursiers en 2023-2024 sont également concernés par ce dispositif.**

Lors de l'inscription ou de la réinscription de l'élève, le recueil des informations d'état civil élargi (*nom, prénoms, date et lieu de naissance du demandeur et de son éventuel concubin*) et du consentement à la récupération des données fiscales conduira à l'étude automatique du droit à bourse à chaque rentrée scolaire (sauf retrait du consentement).

Le barème ci-dessous permet de vérifier le droit à bourse selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge fiscale :

Nombre d'enfant(s) à charge I	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	21 370€	23 012€	26 299€	30 409€	34 519€	39 451€	44 382€	49 314€